

Extrait de :

NATIONS UNIES ANNUAIRE JURIDIQUE

2015

Troisième partie. Décisions judiciaires sur des questions relatives à l'Organisation
des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales qui lui sont reliées

Chapitre VIII. Décisions des tribunaux nationaux



Copyright (c) Nations Unies

D.	TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE.....	416
1.	Arrêts rendus par la Chambre d'appel.....	417
2.	Jugements rendus par les Chambres de première instance	417
3.	Affaires pendantes et procédures au 31 décembre 2015	417
E.	TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA.....	417
	Arrêt rendu par la Chambre d'appel.....	418
F.	MÉCANISME INTERNATIONAL APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX	418
	Affaires pendantes et procédures au 31 décembre 2015	418
G.	CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS	418
	Affaires pendantes et procédures au 31 décembre 2015	419
H.	TRIBUNAL SPÉCIAL POUR LE LIBAN.....	419
1.	Jugement rendu pour outrage au Tribunal	419
2.	Affaires pendantes et procédures consultatives au 31 décembre 2015..	419
I.	TRIBUNAL SPÉCIAL RÉSIDUEL POUR LA SIERRA LEONE	420
CHAPITRE VIII. DÉCISIONS DES TRIBUNAUX NATIONAUX		
	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	421
	Décision de la Cour supérieure du District de Columbia	421

Quatrième partie. Bibliographie

A.	ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN GÉNÉRAL	
1.	Ouvrages généraux.....	425
2.	Ouvrages concernant des questions particulières	426
3.	Responsabilité des organisations internationales	426
B.	ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
1.	Ouvrages généraux	428
2.	Principaux organes et organes subsidiaires	428
	Assemblée générale	428
	Cour internationale de Justice	428
	Secrétariat	429
	Conseil de sécurité	429
C.	ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES RELIÉES À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
1.	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	431
2.	Agence internationale de l'énergie atomique	431
3.	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements	431
4.	Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	432
5.	Organisation internationale du Travail	432
6.	Organisation maritime internationale	432
7.	Fonds monétaire international	432

Chapitre VIII

DÉCISIONS DES TRIBUNAUX NATIONAUX

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Décision de la Cour supérieure du District de Columbia

En 2009, l'Office of Tax and Revenue du District de Columbia a décidé d'interpréter strictement la notion de « domicile » eu égard aux personnes demandant à bénéficier d'une déduction de l'impôt foncier au motif qu'elles résidaient à Washington, D. C. L'interprétation du District de Columbia privait pratiquement tous les titulaires d'un visa G-4 du bénéfice de cette déduction fiscale. Le Fonds monétaire international a estimé que cette interprétation était contraire au droit et soutenu l'action en justice intentée par des membres de son personnel contre le District. Le 26 septembre 2014, la Cour supérieure du District de Columbia a statué que les titulaires d'un visa G-4 pouvaient se faire domicilier dans le District et étaient ainsi admissibles à la déduction au titre de la résidence principale. Le District ayant décidé de ne pas faire appel, la décision est devenue définitive en 2015.